REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Gironde-sur-Dropt

Département de la Gironde

Arrondissement de Langon

Arrêté portant modification temporaire de circulation Avenue du Général de Gaulle(RD1113)

Le Maire de Gironde sur Dropt,

VU la demande effectuée par la société Eurovia le 19 février 2020, concernant les travaux d'aménagement du bourg et en particulier l'intervention du 12 mars 2020 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6 ;

VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Considérant qu'en raison de la nature des travaux il est nécessaire de sécuriser les abords du chantier sur la RD 1113(Avenue du Général de Gaulle).

AR09032020.....

46 avenue Général de Gaulle – 33190 GIRONDE SUR DROPT
05.56.71.11.18 05.56.71.11.05 gironde-sur-dropt@wanadoo.fr

ARRETE

ARTICLE 1 : Le jeudi 12 mars, la RD1113 sera fermée à toute circulation durant une journée complète en raison de la nature des travaux s'y déroulant.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire concernant l'article cité ci-dessus sera mise en place par la société Eurovia.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- A la Brigade de gendarmerie de La Réole
- A la commune de Gironde-sur-Dropt pour affichage et publication
- A la société Eurovia
- Préfecture
- Centre routier de Langon

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Gironde sur Dropt, le 09 mars deux mille vingt,

Le Maire,

Thierry BOS

Par délégation

Le responsable des Services Techniques

Manuel DOS SANTOS MATOS